

Quelle place pour l'islam dans les bibliothèques françaises ?

أَقْرَأْ بِأَسْمِ رَبِّكَ الَّذِي خَلَقَ ① خَلَقَ الْإِنْسَانَ مِنْ عَلَقٍ

« Lis ! au nom de son Seigneur qui créa, créa l'homme d'un accrochement. »

ADÈLE SINI

adele.sini@enssib.fr

Titulaire d'un master en sciences politiques (IEP d'Aix-en-Provence) et d'un master en politique comparée, spécialité « Monde musulman » (IEP Paris),

Adèle Sini, doctorante à l'Institut national des langues et civilisations orientales, est actuellement élève conservateur à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. Elle a auparavant exercé diverses activités en lien avec le monde arabe.

C'est par cette injonction que l'archange Gabriel transmet au prophète, en 610 de l'ère chrétienne, les premiers versets du Coran. Avec cette phrase, l'écrit fait irruption dans des sociétés bédouines jusque-là essentiellement orales. Dès sa révélation, le Livre est au centre de la religion musulmane en tant qu'incarnation de l'essence d'Allah et réserve des savoirs universels.

De grandes bibliothèques voient naturellement le jour, parmi lesquelles la Dar al-Hikma, la « Maison de la Sagesse » de Bagdad. Les grands empires arabo-musulmans, des Omeyyades aux Abbassides, fonderont en partie leur prestige sur la traduction et la conservation d'ouvrages scientifiques ou littéraires venus du monde entier.

L'importance de l'écrit et du livre ne s'est jamais démentie dans l'islam. Le Livre demeure au centre de la vie des croyants et reste l'objet d'étude fondamental de ceux qui s'intéressent à cette religion. Mais qu'en est-il de la place qu'occupe la religion coranique dans les bibliothèques des pays occidentaux, généralement de tradition judéo-chrétienne, et plus particulièrement en France ? Si les grandes bibliothèques des empires arabo-musulmans se sont voulues des exemples de pluralisme, quels documents propose-t-on à des lecteurs qui peinent parfois à trouver une offre documentaire diversifiée, objective et fiable concernant

cette religion ? Quelles personnes sont susceptibles d'être intéressées par une telle offre, quelles peuvent être leurs attentes et comment les satisfaire ?

S'il ne s'agit pas de définir de manière impérative ce que doit être la place de l'islam dans nos bibliothèques, ni d'imposer une idée de ce que pourrait être l'offre culturelle proposée aux publics concernés, la question mérite d'être posée. Une simple observation des difficultés rencontrées par certains usagers dans leur recherche documentaire, culturelle ou spirituelle appelle une réflexion sur ce que nos établissements pourraient contribuer à apporter. Engager une discussion sur le thème de « la place de l'islam dans les bibliothèques françaises » permettrait de repenser l'offre, documentaire et culturelle, en fonction des besoins spécifiques de chacun.

Les publics intéressés par la documentation concernant l'islam sont nombreux et hétéroclites. Spécialistes en islamologie, populations de confession musulmane ou simples curieux désireux de mieux connaître une religion souvent mise sous les feux de l'actualité, tous ne se sentent pas également concernés par l'offre actuelle.

Il semble aussi que tous les publics ne soient pas égaux devant les offres documentaire ou culturelle. Si les publics de spécialistes, composés pour l'essentiel d'érudits, professeurs et islamologues, ou d'étudiants voués à le

devenir, ont déjà à leur disposition des collections riches et de haut niveau, celles-ci restent inaccessibles pour des personnes moins formées. Maîtrise chancelante des langues française ou arabe, niveau d'étude moindre, mauvaise intégration aux systèmes scolaire et universitaire sont autant de facteurs qui rendent difficile l'accès à une offre spécialisée et technique telle qu'elle est proposée dans les bibliothèques universitaires ou spécialisées.

Ces populations plus fragiles ont des attentes très différentes des publics universitaires, et sont essentiellement désireuses de se procurer des ouvrages de vulgarisation, des traductions françaises du Coran ou des ouvrages concernant l'histoire de la religion et des civilisations musulmanes. Elles appellent souvent de leurs vœux une offre de proximité dont on peut légitimement se demander quelle place lui attribuer dans l'espace public, défini comme laïque, que constituent nos établissements.

Proposer une offre documentaire de qualité

En matière d'offre, quatre grands axes de réflexion s'imposent : son accessibilité, sa qualité, sa diversité et son homogénéité sur le territoire.

Les conditions de l'accessibilité sont régies par deux volets : un volet quantitatif, c'est-à-dire un nombre suffisant d'ouvrages afin de satisfaire la demande, et un volet qualitatif qui concerne la sélection de textes adaptés aux publics.

Le nombre de vols de Coran constatés dans les bibliothèques municipales suppose l'existence d'une réelle demande, très rarement formalisée dans les cahiers de suggestion. Si quantité de bibliothèques proposent l'ouvrage à leurs lecteurs, le nombre de volumes disponibles est peut-être sous-estimé et pourrait être réévalué au regard de l'importance de la population susceptible d'emprunter ce livre. Le Coran est un livre qui accompagne quotidiennement le croyant, qui ne se contente pas de le consulter ponctuellement. Ce livre est donc plus régulièrement emprunté et pour des périodes plus longues. Ces aspects

particuliers de l'utilisation du Coran doivent être pris en compte dans le nombre d'exemplaires offerts au public.

Par ailleurs, il ne peut être considéré uniquement comme un livre religieux et doit être également valorisé comme un ouvrage complet et complexe, à la fois historique et linguistique, capable d'intéresser un large public. Si le mettre à disposition est une démarche qui aide l'utilisateur croyant dans sa recherche spirituelle, cela facilite également pour tous une connaissance accrue de la langue et de la civilisation musulmane.

Plus que le nombre de volumes, l'accessibilité est déterminée par le type de textes proposés aux usagers. La difficulté d'accès direct au texte religieux est un problème spécifique à l'islam. En France, la plupart des personnes intéressées par la confession musulmane, croyantes ou pas, ne maîtrisent pas la langue coranique, l'arabe classique. Francophone ou dialectophone, seule la traduction leur permet une lecture personnelle du Coran ou, plus largement, des préceptes de la religion. Procurer à la fois des ouvrages en langue originelle et des traductions s'avère indispensable pour permettre la lecture. Dans ce sens, l'acquisition d'un nombre plus important d'ouvrages traduits et bilingues permettrait de contourner le problème de la maîtrise de l'arabe.

Une présence accrue des dictionnaires bilingues arabe-français est, par ailleurs, susceptible de faciliter le passage de la traduction à la langue originelle pour les publics les plus érudits, notamment les jeunes scolarisés qui ont choisi d'apprendre l'arabe dans le cadre du lycée ou de la faculté. Il est à noter également qu'une partie du public musulman n'est que dialectophone et manie mal la langue française écrite.

Le problème que pose l'accès aux textes pour les publics maîtrisant mal le français et l'arabe pourrait trouver une issue dans l'acquisition de livres sonores et d'enregistrements de récitation coranique. Ces collections sonores peuvent être complétées par l'acquisition de films portant sur la vie du prophète, de personnages centraux de la geste coranique ou de documen-

taires historiques, en langue arabe ou française. Un certain nombre de sites web proposant des textes traduits ou lus de bonne qualité pourraient être sélectionnés par les professionnels et proposés dans les bibliothèques pour aider une partie des publics à se repérer dans la masse des sites.

La qualité de l'offre est également un point essentiel. La mauvaise qualité des ouvrages en langue arabe, et par voie de conséquence de certains ouvrages concernant l'islam, est une réalité à laquelle les bibliothécaires doivent faire face. Les publics ont parfois l'impression que l'offre documentaire les concernant est moins valorisée et moins attractive. Proposer une offre de meilleure qualité paraît cependant difficile, dans la mesure où la qualité des ouvrages est étroitement liée à la qualité de l'offre éditoriale en langue arabe proposée dans les pays d'origine.

En revanche, le contrôle de la qualité scientifique est un point qui doit retenir l'attention de tous les responsables de collections. Procurer des traductions reconnues¹ et dénuées de toute forme de prosélytisme est une démarche indispensable. L'absence de lecture officielle unique dans l'islam sunnite, l'islam majoritaire en France, renforce l'idée d'un contrôle a priori des textes proposés dans nos établissements et induit celle d'un accompagnement des lecteurs².

Il existe sur le territoire une constellation de lieux de prédication, plus ou moins reconnus, qui dispensent librement leur enseignement. Si la plupart d'entre eux assurent un service religieux de qualité, un certain nombre pose problème. Souvent clandestins et situés dans des quartiers dits « sensibles », ils proposent une lecture simpliste et parfois violente du Coran.

1. Certaines traductions bénéficient d'une reconnaissance scientifique, c'est notamment le cas des traductions de Jacques Berque et de Louis Massignon.

2. Contrairement au catholicisme ou au judaïsme, aucune autorité spirituelle ne détient le monopole de l'interprétation des textes. Chacun peut donc proposer sa propre lecture des textes sans aucune validation par une autorité religieuse.

Un trop grand nombre de traductions « orientées », distribuées par certains mouvements ou financées par des états défendant une lecture stricte, circulent à l'heure actuelle sans que les lecteurs aient les repères suffisants pour distinguer les textes fiables et

au sens strict. Nombre de débats de société sont ainsi associés aux différentes pratiques de l'islam et les bibliothèques peuvent constituer un lieu d'échange et de débats.

L'homogénéité de l'offre sur le territoire, tout du moins d'une offre de base, permettrait sans doute de garantir uniformément les trois points précédemment cités. Pour autant, tous les professionnels des bibliothèques ne peuvent maîtriser la langue arabe ou connaître suffisamment l'offre disponible en matière d'islam. Pour aider les bibliothécaires dans leurs acquisitions, la mise en place de l'équivalent d'un guide d'acquisition pourrait faciliter leur travail. Il pourrait se présenter sous la forme d'une liste d'ouvrages indispensables et fiables et s'avérerait être un outil précieux. Il devrait aussi contenir des notices en langue française facilitant

le travail de catalogage des livres en alphabet arabe. Des formations ponctuelles pourraient aussi accompagner les professionnels tant dans leur politique d'acquisition que dans leur rapport aux publics.

Ces points mettent en lumière les difficultés qu'ont les usagers de confession musulmane, ou les publics intéressés par cette religion, à se procurer une offre documentaire accessible, fiable et soucieuse de présenter la diversité des interprétations. Ils soulignent aussi, dans certains cas, la nécessité d'un accompagnement des lecteurs et la nécessaire adaptation des outils de formation et de communication disponibles dans les bibliothèques. Il ne revient bien sûr pas aux bibliothèques de résoudre les difficultés linguistiques de l'arabe, de proposer une lecture « officielle » du Coran ni de s'assurer de la diffusion d'un message religieux. Mais il est dans leur domaine de compétence de faciliter tant l'utilisation des documents qu'elles proposent que la recherche documentaire.

Accompagnement du lecteur et adaptation des activités culturelles

L'accompagnement du lecteur est sans doute un élément déterminant. Si nous nous intéressons aux publics les plus fragiles, peu d'entre eux maîtrisent les outils de la recherche documentaire. L'objectif de la formation de ces lecteurs serait avant tout de leur faire part de la diversité des textes disponibles, et surtout de les sensibiliser aux dangers de certains messages délivrés sur internet.

Des lectures, des débats ou des cycles de conférence peuvent être ponctuellement organisés afin de présenter plusieurs types d'interprétations et de garantir ainsi le pluralisme et la diversité des points de vue. Ces activités peuvent aussi être conçues comme des temps de dialogue entre les différentes religions, la bibliothèque constituant un espace neutre et laïque d'échanges. Dans cette même optique, des ateliers type « heure du conte » aideraient les plus jeunes à se familiariser avec la diversité religieuse. Des concerts⁴ pourraient amener les gens à découvrir d'autres formes d'expression religieuse, très répandues dans le monde arabo-musulman, mais relativement mal connues en France.

La place des religions, et peut-être plus particulièrement celle de l'islam, dans l'espace public est une question complexe largement débattue. Elle est souvent au cœur de discussions houleuses où tous les arguments n'appartiennent pas au champ de la raison. Entamer une réflexion sur la place de l'islam dans nos établissements pourrait sans doute enrichir un débat plus large et contribuer à offrir un espace de discussion dépassionné et soucieux des identités de chacun. *In' Sha' Allah.* ●

Novembre 2009

“En matière d'offre, quatre grands axes de réflexion s'imposent : son accessibilité, sa qualité, sa diversité et son homogénéité sur le territoire”

reconnus par les autorités traditionnelles. Une sélection de textes proposés par les bibliothèques pourrait permettre de minimiser l'impact de ces traductions contestables. L'existence, dans des bibliothèques de proximité, d'une offre plus proche des interprétations classiques concurrencerait ces lectures marginales et pourrait limiter les pratiques licencieuses. Sans transformer nos établissements en centres religieux, la sensibilisation des publics aux dangers de certaines traductions pourrait s'intégrer dans le cadre de la formation des lecteurs à la recherche documentaire³.

La diversité des textes proposés contribue elle aussi à limiter les phénomènes de radicalisation et à favoriser la tenue de débats contradictoires. La défense du pluralisme culturel est au cœur du métier de bibliothécaire et, dans le cas de l'islam, sa défense dépasse largement le cadre religieux

3. Notamment dans le cas des traductions disponibles sur internet.

4. Les derviches tourneurs proposent des spectacles de danse de grande qualité et pourraient intéresser tout type de public et présenter un visage de l'islam peu connu en France.